



Mairie de Pont-Salomon  
Place de l'église  
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON  
43330 – Département de la Haute-Loire**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2017**

\*\*\*\*\*

Le 23 mai de l'an deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués, le 18 mai 2017

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

**Présents** : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, GARDETTE Davy, CELLE Laura (arrivée à 19h43), CORNILLON Bertrand, DURIEUX Daniel, GROS Muriel, CHAMBON Valérie, NOWACYK Claire, GRENOUILLER Aurélie RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, VEROT Hélène, GACHET Chantal

**Membres absents** : MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, PERRIER Damien,

**Secrétaire de séance** : VOCANSON Laetitia

**Ouverture de la séance** : 19 h 30

**Désignation du secrétaire de séance**

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2016**

Pour la séance publique du 23 mars 2017 les délibérations sont au nombre de 6 sous les numéros 2017\_10 à 2017\_15

➔ Mis aux voix le procès-verbal du 23 mars 2017 est adopté à l'unanimité

## ETAT DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL Il n'y pas d'état de décision

### FINANCES LOCALES

#### **1-Convention fauchage :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien , GACHET Chantal) :

- Approuve la signature de la convention fauchage de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée de 2 ans avec l'entreprise CUERQ
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives relatives à cette convention

#### **2-Demande de subvention pour le pont de Chabannes :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les travaux de réfection de voirie sur le secteur sus mentionné
- Sollicite une subvention à hauteur de 40% dans le cadre du 43-11
- Sollicite une subvention à hauteur de 40% dans le cadre d'une aide régionale

#### **3-Approbation des devis pour le pont de Chabannes :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis de maîtrise d'œuvre, de l'étude géotechnique et du relevé topographique

#### **1- Approbation des devis pour l'éclairage du hameau des écureuils :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions : GACHET Chantal, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien) :

1. approuve l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 23 088,70 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. inscrit à cet effet la somme de 23 088,70 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
5. atteste que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public communal.

## **2 – décision modificative n°1 du budget principal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative N°1 du budget principal 2017.

FONCTION PUBLIQUE
-------------------

### **1 – Création du poste d'agent de maîtrise :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet à hauteur de 32.31/35<sup>ième</sup> à compter de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.
- Décide de la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe à temps non complet à hauteur de 32.31/35<sup>ième</sup> à compter de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017

### **2 – Création du poste d'agent technique principal 2<sup>ième</sup> classe :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : (1 ABSTENTION : DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Approuve la création d'un poste d'agent technique principal 2<sup>ième</sup> classe à temps non complet à hauteur de 20/35<sup>ième</sup> à compter de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.
- Décide de la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ième</sup> classe à temps non complet à hauteur de 20 /35<sup>ième</sup> à compter de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017

### **3 – IAT exceptionnelle : les heures de nuits de déneigement :**

- Décide à l'unanimité d'une indemnité exceptionnelle pour les agents du service technique qui ont effectué des heures de déneigement avant 7 heures du matin et qui ne rentreraient pas dans le cadre des heures supplémentaires, durant la saison hivernale 2016-2017.
- Cette indemnité est fonction des heures effectuées et du montant de référence de l'IAT. Dès lors un coefficient est appliqué à ces employés et se résume comme suit :

NOM Prénom	Grade	Montants de référence de 3 <sup>ième</sup> catégorie	Coefficient ≤ 8	Crédit global
CHAPELON Patrick	Agent de maîtrise	475.32	0.31	147.81

PERRET André	Adj tech principal de 2 ième classe	475.32	0.22	102.60
CARASCO Paul	Adj tech	454.70	0.21	94.4
MANUS Jean Pierre	Adj tech ppal 2iè classe	475.32	0.28	131.28
			<b>TOTAL</b>	476.09

## AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

### **1 – Jury d’assise:**

Monsieur le Maire, après avoir effectué le tirage au sort,

- **Etablit** la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l’année 2018 comme suit :

- PREVOSTO EP JOUVE Danielle
- CHOL EP LAVAL Evelyne
- MELLADO EP LHERMET Christelle Annie
- LOUISON Danielle Marie Françoise
- PITIOT Bernadette
- CHARLES Jocia Chirstel Carole

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### **1 – Rapport d’activité de la communauté de communes:**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Prend acte du rapport d’activité 2016 de la Communauté de communes Loire Semène

## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **1 – syndicat d’énergie, changement de statuts:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l’unanimité :

- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d’Énergies de la Haute-Loire et l’annexe 1,

## ENSEIGNEMENT

### **1 – Coût scolaire d’un enfant :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **Décide** de fixer le coût moyen de fonctionnement par élève à 642.68€ pour l’année 2016/2017 compte tenu des frais de fonctionnement 2016.

**La séance est levée à 20h40**